

Fiche de conversation : Entamer une discussion avec un.e adolescent.e¹ en cas de comportement sexuel transgressif (présumé).

Cette fiche de discussion vous aide, en tant que professionnel de l'aide sociale, à mener une discussion avec un jeune en cas de comportement sexuel inapproprié (présumé). L'objectif de la discussion est de faire comprendre au jeune les conséquences humaines et juridiques de son comportement, de l'amener à réfléchir à sa responsabilité et aux mesures de réparation possibles. En même temps, l'entretien aide à fixer des limites claires et à garantir un contexte sûr. Cette fiche offre une structure et des outils pour que l'entretien ne soit pas seulement correctif, mais aussi instructif et tourné vers l'avenir.

Chaque situation est unique. Nous vous présentons ici des lignes directrices générales, Ce qui est écrit ici sont des lignes directrices générales : elles vous aideront à démarrer, mais vous devrez toujours vous adapter au contexte et aux besoins spécifiques du jeune et de la situation. Contexte

Cette fiche fait partie du projet « Être enfant dans un centre d'accueil », une initiative du Centre d'étude sur les familles (Odisee), en collaboration avec les partenaires d'accueil, DEI et KdG et avec le soutien de l'AMIF. Le projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des familles dans les centres d'accueil. Les différentes fiches ont été élaborées afin d'aider les collaborateurs à créer un environnement sûr, même dans des circonstances difficiles.

Cette fiche aborde deux situations :

1. Comment aborder avec un.e adolescent.e ayant eu un comportement sexuellement transgressif l'impact et les conséquences de ce comportement ?
2. Comment aborder la conversation avec un.e adolescent.e dont on suspecte un comportement sexuellement transgressif ?

¹ La recherche scientifique considère actuellement que l'adolescence s'étend de 10 à 24 ans (et non de 19 ans, comme on le pensait auparavant). (Sawyer, S. et al., 2018)

Aborder le Comportement Sexuellement Transgressif avec un.e adolescent.e.

Aborder le comportement sexuellement transgressif d'un.e jeune est une question sensible, critique et complexe. La conversation doit être structurée avec soin pour :

1. Protéger la vie privée et le bien-être de la victime
2. Aider l'adolescent.e à comprendre et à modifier son comportement
3. Aider l'adolescent .e à prendre ses responsabilités (reconnaissance de faute et actions réparatrices)
4. Veiller à ce que les mesures juridiques et de protection appropriées soient prises

Voici une approche structurée de la conversation et des points d'attention clés :



Objectifs de la conversation

- Lui faire prendre conscience de la gravité de son comportement
- Clarifier les limites et le consentement
- Leur faire comprendre les conséquences (potentielles) sur la/les personne(s) concerné.e.s
- Aider l'adolescent.e à prendre ses responsabilités
- Déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires (par exemple, impliquer la police, SOS Enfants, SAJ/SPJ, les CPVS).
- Prévenir d'autres dommages éventuels





Astuces et conseils pour aborder la conversation

1. Analyser le comportement en question sur base du système de drapeaux de Sensoa

- Cet outil permet de clarifier pour l'équipe et pour le jeune de quelle manière et à quel point le comportement était transgressif (voir références à la fin).
- Les drapeaux donnent des indications quant au suivi à donner : faut-il recadrer et expliquer (drapeau jaune) ou faut-il un suivi intense, une surveillance accrue et l'implication (obligatoire) des services extérieurs quand il s'agit de situation qualifiées de drapeau rouge ou noir (implication obligatoire, si besoin avec contrainte de services extérieurs).

2. Établir un ton sûr et non accusateur (mais être clair)

- Commencez calmement mais clairement. Par exemple :
« Nous aimerions te parler d'une chose importante. Quelqu'un nous a rapporté quelque chose. Il est important que tu sois honnête afin que nous puissions bien comprendre ce qui s'est passé et t'aider. »
- Assurez-vous que l'adolescent.e comprend qu'on l'écoute, mais qu'on ne l'excuse pas.

3. Présence d'un adulte :

- Si l'adolescent.e est mineur.e, un adulte de confiance de son choix peut être présent.

4. Établir les faits sans diriger ni accuser

- Posez des questions ouvertes :
« Peux-tu me dire ce qu'il s'est passé ? »
« Comment était-ce pour X ? Qu'a-t-il/elle ressenti.e ? »

5. Consentement et limites

- Explorer leur compréhension :
« Qu'est-ce que le consentement signifie pour toi ? » Conseil : recherchez le terme consentement dans la langue du jeune. Vous pouvez utiliser Zanzu pour 14 langues, voir lien en fin de document).
« Comment sais-tu si quelqu'un est d'accord avec quelque chose ? »
- « Sais-tu si cela est autorisé (ou pas) par la loi en Belgique (et dans ton pays d'origine) ? »

- Fournir une explication claire et adaptée à l'âge sur les limites, le consentement et les dynamiques du pouvoir.

6. Obligation de rendre compte et responsabilité

- Sans leur faire honte, aidez-les à prendre leurs responsabilités :
« Ce n'est pas bien de toucher quelqu'un sans son consentement, même si tu pensais que c'était inoffensif ».
« Il est important de comprendre pourquoi cela s'est produit, mais cela ne rend pas la chose acceptable ».

7. Impact sur la victime

- Insistez sur la gravité de la situation :
"Même si tu n'as pas eu l'intention de blesser quelqu'un, tes actes ont eu un impact".
"Il faut aussi penser à ce que ressent l'autre personne en ce moment et s'assurer qu'elle est en sécurité et soutenue."
- Nommez les conséquences physiques, psychologiques et sociales d'un comportement sexuel qui dépasse les limites pour la victime. Par exemple :
 - *« Imagine quelqu'un qui vit une situation sur laquelle il ou elle n'a aucun contrôle. Cela peut provoquer des réactions physiques comme de la tension, des problèmes de sommeil, des tremblements ou des douleurs. Même si ce n'était pas ton intention, cette personne peut encore longtemps souffrir de ces problèmes physiques. »*
 - *« Beaucoup de personnes qui vivent ce genre de situation se sentent ensuite peur, incertaines ou honteuses. Elles peuvent perdre leur confiance en les autres ou avoir des flashbacks. Cela veut dire qu'un seul événement revient sans arrêt dans leur tête, même si elles ne le veulent pas. »*
 - *« À cause d'une telle expérience, les victimes peuvent éviter les gens, se retirer ou avoir des difficultés à l'école ou à la maison. Certains jeunes arrêtent le sport ou leurs activités parce qu'ils ne se sentent plus en sécurité dans un groupe. »*
 - *« Une expérience où les limites sont dépassées peut faire que quelqu'un n'ose plus faire confiance aux autres — même aux personnes fiables. À cause de cela, les amitiés ou les relations peuvent rester difficiles pendant longtemps. »*
 - *« Certaines victimes commencent à penser que c'est de leur faute, même si ce n'est jamais vrai. Cela peut être très lourd et faire qu'elles se sentent moins valables qu'avant. »*



Points d'attention dans la conversation



Il est préférable de :

- Rester calme et posé ; éviter le langage réactif
- Prendre une pause en cas d'énervement ou risque d'escalade ou proposez d'en discuter à un autre moment et/ou en présence d'une autre personne
- Prendre des notes si nécessaire (pour le suivi ou le rapport)
- Définir clairement les limites et les attentes
- Faire appel à un membre de l'équipe pour avoir un support et un deuxième regard
- Préparer l'adolescent aux éventuelles étapes suivantes



A éviter :

- Minimiser ou excuser le comportement
- Blâmer la victime ou permettre à l'adolescent.e de le faire
- Laissez le temps à l'adolescent.e de répondre et n'essayez pas de répondre à sa place (laissez-lui un peu de temps pour se ressaisir ; indiquez clairement que vous souhaitez une réponse et ne vous écarterez pas trop rapidement du sujet).
- Faire des promesses que vous ne pouvez pas tenir (par exemple, "Personne d'autre n'aura à savoir").



Vie privée de la victime

- **Confidentialité stricte** : Ne **communiquez pas** l'identité ou les détails de la victime au-delà de ce qui est absolument nécessaire.
- **Évitez de traumatiser à nouveau la victime** : Ne faites pas pression sur la victime pour qu'elle confronte le jeune, et évitez qu'elle doive répéter son histoire.
- Informez l'adolescent.e que la victime a droit au respect de sa vie privée et à la sécurité, et qu'il s'agit d'une priorité.





Mesures de suivi (y compris l'intervention de la police)

- Assurez-vous de bien **connaître la procédure interne**.
- Si l'analyse des drapeaux vous a conduit à un drapeau rouge ou noir et que vous ne l'avez pas encore fait : **signalez le cas à la direction et à d'autres personnes qui seraient désignées par la procédure en interne**.
- L'**intervention de la police** peut être légalement requise, notamment en cas d'agression ou si la victime est mineure.
- **Expliquez-le clairement à l'adolescent.e** :
« Parfois, nous avons besoin de l'aide d'autres adultes pour veiller à la sécurité de tous. Nous le faisons parce que nous voulons aider. »
- Permettre à l'adolescent.e et à la victime d'avoir accès à un **soutien en matière de santé mentale**.
- Informez l'auteur présumé de son droit de défense.
- **Assurez une surveillance et une vigilance accrues**.



Impliquer le réseau du jeune

- Dans la plupart des cas, les **parents ou les tuteurs doivent être informés**, sauf s'il existe un risque d'aggravation du préjudice. Il peut être utile de donner au jeune la possibilité d'avoir cette conversation avec ses parents ou son tuteur.
- Soyez transparent avec les parents/tuteurs :
 - Ce que l'on sait
 - Mesures prises
 - Soutien disponible pour l'adolescent.e
 - Il est utile de tenir informé régulièrement les parents/tuteur, même lorsqu'il n'y a pas d'avancées





Autres considérations

- Stade de développement et éventuelle neurodivergence
 - Le développement d'un jeune, ainsi qu'une éventuelle déficience ou neurodivergence, influence beaucoup sa capacité à contrôler ses impulsions, comprendre les émotions des autres et évaluer les risques. Beaucoup de jeunes apprennent encore à gérer leurs réactions, à reconnaître les signaux sociaux et à réfléchir aux conséquences. Pour certains, comme ceux avec TDAH, autisme ou une déficience intellectuelle, ces apprentissages demandent plus de temps, de clarté et d'accompagnement. Cela n'enlève rien à leur responsabilité, mais cela montre qu'ils ont besoin d'un soutien adapté pour comprendre les situations et faire des choix plus sûrs. Exemple pour ouvrir le dialogue :

« Certains jeunes perçoivent les signaux sociaux ou le langage du corps d'une autre façon. J'aimerais comprendre comment toi, tu lis ces situations, pour qu'on puisse t'aider à réagir de manière plus sûre. »

- Antécédents de traumatismes ou de comportements acquis
 - Gardez à l'esprit que le jeune a peut-être lui-même été victime de comportements sexuels inappropriés et que cette expérience nécessite également une attention et des soins particuliers. Vous pouvez essayer de tester cela avec prudence :
 - *« Certains jeunes ont vu des exemples ou vécu des choses qui influencent leur perception des limites. Je voudrais comprendre si cela joue un rôle dans ton cas. »*
 - *« Si tu as vécu des situations dangereuses dans le passé, cela peut avoir une incidence sur ta façon de réagir aujourd'hui. Cela ne signifie pas que ce comportement est acceptable, mais cela nous aide à comprendre par où commencer. »*



Aborder la suspicion d'un Comportement Sexuellement Transgressif avec un.e adolescent.e.



Objectifs de la conversation lorsque les faits ne sont pas clairs

- **Comprendre** ce qui s'est passé, du point de vue de l'adolescent.e
- **Éviter les suppositions ou les accusations**
- Assurer la **protection** de la victime présumée et de l'auteur présumé de l'infraction
- Commencer la **documentation** en vue d'un éventuel suivi
- Maintenir l'**équité de la procédure** et la **discrétion**



Aspects à aborder dans la conversation

1. Définir le ton : neutre, encourageant et sérieux

- **Lieu** : Choisissez un espace privé, calme et sans distraction.
- **Présence d'un adulte** : Si l'adolescent est mineur, un adulte de confiance de son choix peut être présent.
- **Commencez par la clarté** : *"Je voudrais te parler de quelque chose qui a été partagé avec nous. Pour l'instant, je n'ai pas tous les détails et je ne suis pas là pour supposer quoi que ce soit. Je veux juste comprendre ce qui s'est passé de ton point de vue".*

2. Recueillir des informations sans interroger

Posez des questions ouvertes et non suggestives :

- « *Peux-tu me dire ce qu'il s'est passé le [date/heure] ou àendroit ?* »
- « *Qu'est-ce que tu peux me dire de ta relation avec [nom, le cas échéant, seulement si autorisation explicite de la victime présumé(e) et/ ou parents ou tuteur] ?* »
- « *Connais-tu les limites, les tiennes et celles des autres ?* »
- « *Est-il arrivé quelque chose qui aurait pu mettre quelqu'un mal à l'aise ou en danger ?* »
- « *As-tu fait quelque chose qui aurait pu mettre quelqu'un mal à l'aise ?* »

Évitez de poser directement la question :

- « *As-tu fait [l'acte en question] ?* »
- « *Pourquoi as-tu fait ça ?* »

Si la conversation s'avère difficile, vous pouvez également essayer les approches suivantes :

- « *Tout le monde fait des erreurs parfois. Il est important que nous comprenions ce qui s'est passé.* »
- « *Certaines choses sont difficiles à raconter. Souhaites-tu en parler maintenant ou préfères-tu que je te pose une autre question ?* »

Laissez-les plutôt s'exprimer librement et sans pression. Soyez attentif aux **signaux émotionnels**, aux incohérences ou à l'absence de conscience de l'impact.

3. Expliquer les prochaines étapes de manière transparente

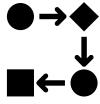
Si vous êtes en position d'autorité vous devez le dire à l'adolescent.e :

"Parce qu'il s'agit d'un problème grave, il se peut que nous devions parler à d'autres personnes pour mieux comprendre la situation et nous assurer que tout le monde est en sécurité. Il se peut que nous devions parler à tes parents, à des professionnels ou à d'autres personnes impliquées".

4. Éviter de faire des promesses

En particulier :

- “*Tu n’auras pas d’ennuis.*”
- « *Cela restera entre nous* ».
- Dites plutôt : « *Nous ferons de notre mieux pour traiter cette affaire de manière équitable et avec soin. Mais je ne peux pas promettre que cela restera privé si d'autres personnes doivent être impliquées pour des raisons de sécurité.* »



Principales étapes de la procédure à suivre



1. Confidentialité et documentation

- Prenez des **notes** de la conversation (date, heure, personnes présentes, propos tenus). Faites le plus vite possible car la mémoire peut être impactée par le temps.
- **N'enregistrez pas la conversation**, sauf autorisation légale.
- Protéger l'**identité et les détails** de la victime présumée - **ne pas la nommer**, sauf si cela est nécessaire et approprié.



2. Protocole

Suivez la **procédure** qui comprend au minimum les éléments suivants :

- Notifier à la direction et éventuellement d'autres personnes qui seraient désigné par la procédure en interne
- **Rédaction d'un rapport d'incident : un incident doit être rapporté de manière aussi complète que possible. Toutes les informations objectives doivent être consignées dans le dossier (ce que l'on sait, ce que l'on ne sait pas, la raison du soupçon). N'oubliez pas de mentionner les numéros de procès-verbal (le cas échéant) liés au soupçon. Tenez compte de la vie privée de la victime présumée.**
- **Rester discret : n'impliquer que les personnes qui sont strictement nécessaires**
- Envisager des **mesures provisoires** pour assurer la sécurité des deux parties (par exemple, séparation, changement d'horaire).



3. Quand impliquer les autorités (police/services de protection de la jeunesse) ?

Vous devez faire appel à la police ou aux SPJ si :

- L'allégation porte sur une **agression sexuelle, l'utilisation de la contrainte ou un abus.**

- **Et/ou** les parties sont **mineures** et le comportement relève du code pénal(Veuillez consulter ce site pour aller plus loin : <https://www.sosviol.be/les-violences-sexuelles/la-loi/>)
- **Et/ou** il existe un risque de **préjudice permanent**

Mais **ne menez pas votre propre enquête**. Conservez toutes les notes et informez uniquement les professionnels concernés.



4. Implication des parents ou des tuteurs

Informez les parents/tuteurs qu'une allégation a été faite et que l'institution prend les mesures appropriées. A moins que... :

- L'enfant soit mis en danger **par ses parents**

Ne communiquez pas d'informations détaillées sur l'autre partie concernée, sauf autorisation légale.

Important : si des partenaires externes sont impliqués :

- Le tuteur/les parents doivent au moins en être informés.
- Il peut également être judicieux de déterminer qui prendra l'initiative quant au suivi. Par exemple : dans certains cas, le centre devra faire une déclaration au parquet - déterminer avec le tuteur qui fera le suivi principal.



5. Soutenir les deux parties

- Offrir un soutien émotionnel et psychologique à l'auteur **préssumé** et à la **victime présumée**.
- Tenir les deux parties informées (dans les limites du possible) de ce qui les attend.
- Informer l'auteur **préssumé** de son droit de défense.
- Maintenir des conditions **neutres** et **non punitives** jusqu'à ce que les faits soient plus clairs.
- Vous pouvez vous répartir ces rôles au sein de l'équipe.



Points importants en matière d'éthique

- **Présomption d'innocence** : Le/la jeune ne doit pas être considéré.e comme coupable tant que les faits ne sont pas établis. Cela vaut aussi pour les adultes.
- **Réponse centrée sur la victime** : Toute mesure prise doit également éviter d'exposer victime présumée de nouveau à des comportements transgressifs.
- **Évitez le "glissement de l'enquête"** : N'outrepassiez pas votre rôle : votre tâche consiste à signaler, et non à juger ou à enquêter.

Références et liens intéressants - non exhaustif :

- Hackett, S., Branigan, P. and Holmes, D. (2019) Operational framework for children and young people displaying harmful sexual behaviours. Second Edition. London: NSPCC.
- Miller, R. M., Pratt, R., & Boyd, C. R. (2012). *Adolescents with sexually abusive behaviours and their families: Best interests case practice model: Specialist practice resource*. Department of Human Services.
- Sawyer SM, Azzopardi PS, Wickremarathne D, Patton GC. The age of adolescence. *Lancet Child Adolesc Health*. 2018 Mar;2(3):223-228. doi: 10.1016/S2352-4642(18)30022-1. Epub 2018 Jan 30. PMID: 30169257.
- Pour le système des drapeaux : <https://www.enfaitcestok.be/>
- Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles : <https://cpvs.belgium.be/fr>
- Zanzu : site web contenant des informations concernant la santé sexuelle dans 17 langues : <https://www.zanzu.nl/fr/>

Colophon

Auteurs : Katja Fournier et Margot Lavent

Avec la collaboration de KDG, DEI, Fedasil, la Rode Kruis et Croix Rouge. Ils ont donné leur avis sur une version antérieure de ce document.

Développé dans le cadre du projet de recherche « Être enfant dans un centre d'accueil », mené par le Centre d'étude sur les familles d'Odisee. Ce projet est soutenu par les partenaires d'accueil et le Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF) et vise à améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants et des familles dans les centres d'accueil.

Version : décembre 2025